



Congé parental d'éducation pris par les deux parents

Par **ce413141**, le 17/11/2018 à 14:51

Bonjour,

je ne sais pas si je suis dans la bonne catégorie mais je pose ici ma question.

Je suis enceinte de jumeaux prévus février 2019 avec un congé maternité qui va jusqu'au 09/08/2019 inclus. Nous avons déjà une fille née en mai 2015.

Notre situation : nous sommes tous les deux avec mon mari salariés depuis plus d'un an dans nos sociétés respectives.

A l'issue de son congé paternité nous souhaitons que mon mari prenne un congé parental d'éducation partagé sur un 80% et je prendrai moi aussi un congé parental d'éducation partagé sur un 80% à la rentrée de septembre 2019 soit non pas directement après mon congé maternité mais après qq's jours de CP (je serai en CP du 10/08/2019 au 31/08/2019).

Plusieurs questions :

- pouvons nous être tous les deux en congés parentaux en même temps et cela jusqu'à l'entrée en maternelle des jumeaux (pour l'arrivée de deux enfants j'ai lu que le congé se prolonge au delà des trois et donc jusqu'à l'entrée en maternelle) ?
- comment sera versée la Prepare dans notre cas?

Merci
Elodie

Par **P.M.**, le 17/11/2018 à 15:45

Bonjour,

Le congé parental d'éducation peut être pris simultanément par les deux parents...

Effectivement, en cas de naissance de jumeaux la durée du congé parental d'un an peut être renouvelé deux fois jusqu'à l'entrée en école maternelle des enfants suivant l'[art. L1225-48 du Code du Travail](#)...

Il conviendrait de respecter les délais pour la demande initiale et les renouvellements...

Pour la PreParE, je vous conseillerais de vous informer auprès de la CAF mais vous proposez [ce dossier](#)...